

Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine



Communauté de Communes des
PORTES de ROMILLY
sur Seine

Communauté de Communes
des Portes de Romilly-sur-Seine

www.ccprs.fr

BUDGET PRIMITIF 2019
NOTE DE SYNTHÈSE

I - PREAMBULE

Dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (article 107), modifiant l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

Elle doit être réalisée afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note sera donc un recensement des principales informations et évolutions des budgets primitifs 2019 du budget principal de la communauté de communes et de ses budgets annexes.

Pour rappel, les budgets primitifs sont votés pour l'année civile dont la date limite de vote est le 15 avril les années de non renouvellement du conseil communautaire. Le vote doit être précédé dans les deux mois du débat d'orientation budgétaire qui doit faire l'objet d'un rapport.

Ce débat a eu lieu le 4 février 2019

La communauté de communes des Portes de Romilly sur Seine compte 3 budgets :

- Budget principal
- Budget annexe « Zones d'Activités »
- Budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique »

Les orientations du conseil communautaire pour 2019 ont été :

- Une stabilisation des taux d'imposition,
- Le recours à l'emprunt pour le budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique »,
- Poursuite des programmes d'investissement.

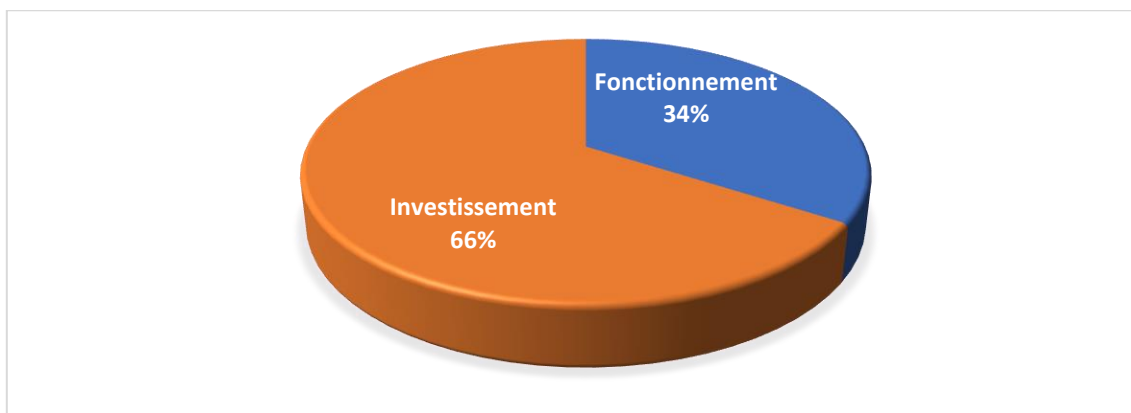
II - PRESENTATION CONSOLIDEE

Cette présentation consolidée comprend l'ensemble des opérations réelles hors flux croisés des budgets principal et annexes.

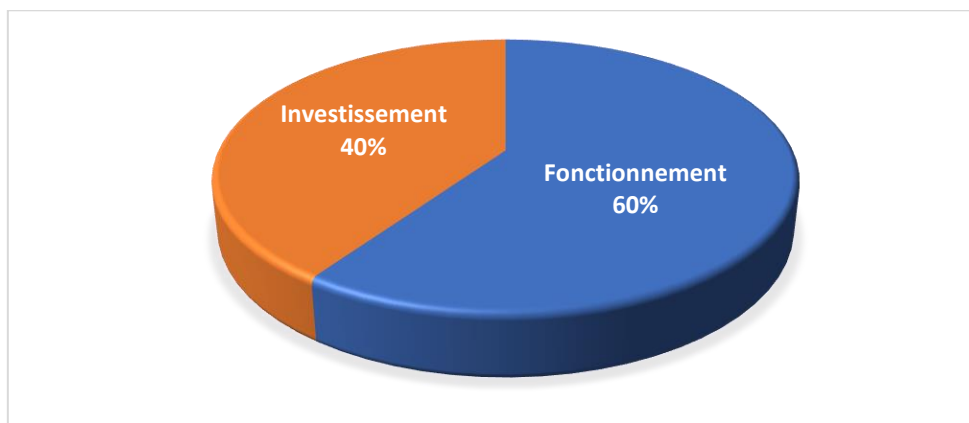
A - Dépenses / recettes par section (hors résultats antérieurs)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 903 692	6 798 194
Investissement	11 401 162	4 593 654
TOTAL	17 304 853	11 391 848

Dépenses



Recettes

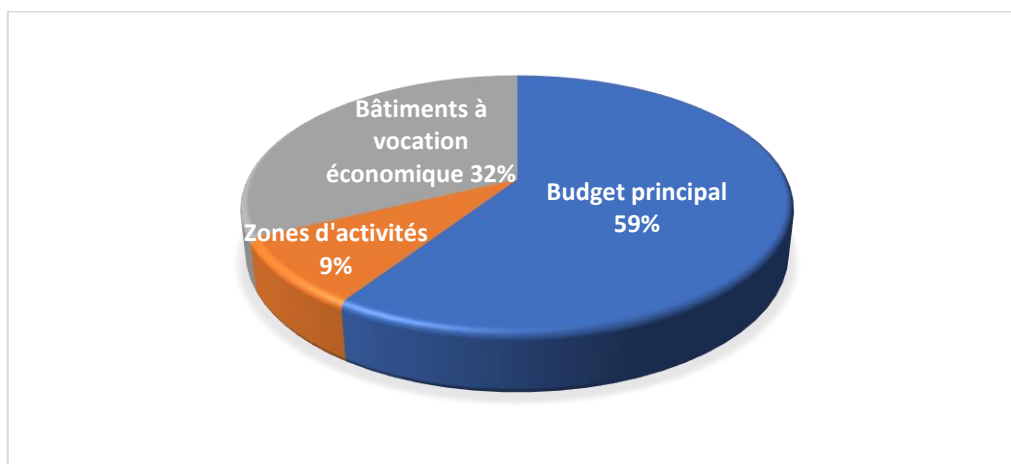


BUDGET PRIMITIF 2019

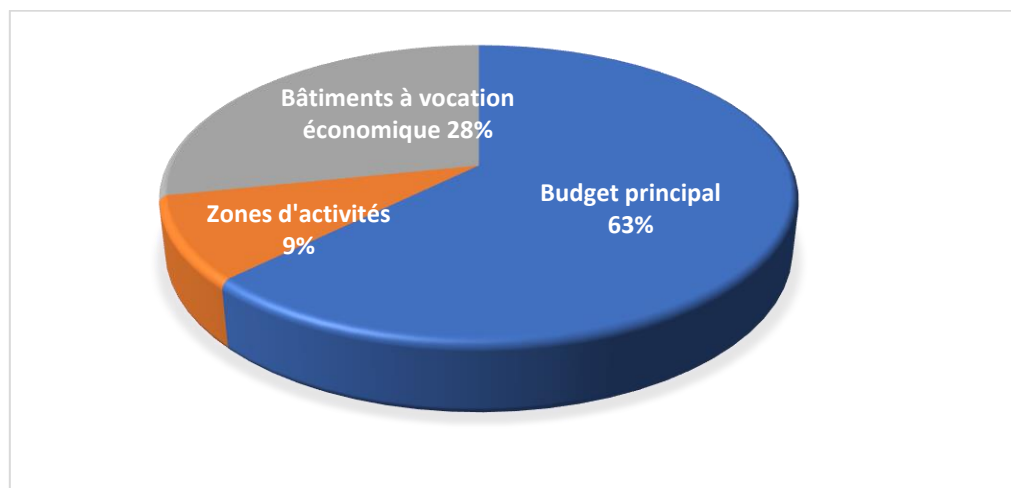
B - Dépenses/ recettes par budget

	Dépenses	Recettes
Budget principal	10 088 496	10 768 496
Zones d'activités	1 945 801	1 795 801
Bâtiments à vocation économique	5 270 556	4 740 556
TOTAL	17 304 853	17 304 853

Dépenses



Recettes



BUDGET PRIMITIF 2019

C – Projets structurants

1) Autorisations de programme

Dans le cadre d'une autorisation de programme (AP), la collectivité s'engage juridiquement sur le montant global d'une opération qui doit être réalisée sur plusieurs années, mais elle n'inscrit en crédits de paiements (CP) que les montants correspondant à ce qu'elle paie réellement chaque année.

a) Budget principal

Numéro d'AP	Intitulé	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
201503	ACQUISITION BENNE A ORDURES MENAGERES			195 182,24	0,00	210 129,49			405 311,73
201601	PLATEFORME ENVIRONNEMENT			63 600,36	83 181,79	5 226,90	995 324,00	1 784 194,45	2 931 527,50
201602	PARKING GARE			4 620,00	124 328,33	155 175,97	1 433 772,00	401 162,70	2 119 059,00
TOTAL CP		0,00	0,00	263 402,60	207 510,12	370 532,36	2 429 096,00	2 185 357,15	5 455 898,23

BUDGET PRIMITIF 2019

b) Budget « Bâtiments à Vocation Economique »

Numéro d'AP	Intitulé	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
201401	BATIMENT C	8 886,00	442 140,42	264 092,86	10 073,14				725 192,42
201402	BATIMENT A « BERTRAND JOURNÉ »	34 662,65	1 476 156,83	219 723,57	28 236,97				1 758 780,02
201403	BATIMENT B « LUCIEN PASQUET »		355 425,84	966 025,21	17 956,18				1 339 407,23
201501	BATIMENT D		696,79	74 076,00	159 371,64	22 213,85	1 599 500,00	190 550,72	2 046 409,00
201502	BATIMENT AGRO		699,32	459 858,40	4 113 778,79	230 437,78	235 500,00		5 040 274,29
201603	BATIMENT PALLADIUM			259 657,51	68 620,70	71 409,98	265 141,00	540 170,81	1 205 000,00
201701	BATIMENT DES PRODUCTEURS FERMIERS				59 459,25	10 770,00	605 000,00	128 395,75	803 625,00
201702	PLATEFORME PL BUS				7 181,95	298 932,39	44 800,00		350 914,34
201803	MILLENIUM					139 445,60	641 324,50	957 229,90	1 738 000,00
TOTAL CP		43 548,65	2 275 119,20	2 243 433,55	4 464 678,62	773 209,60	3 391 265,50	1 816 347,18	15 007 602,30

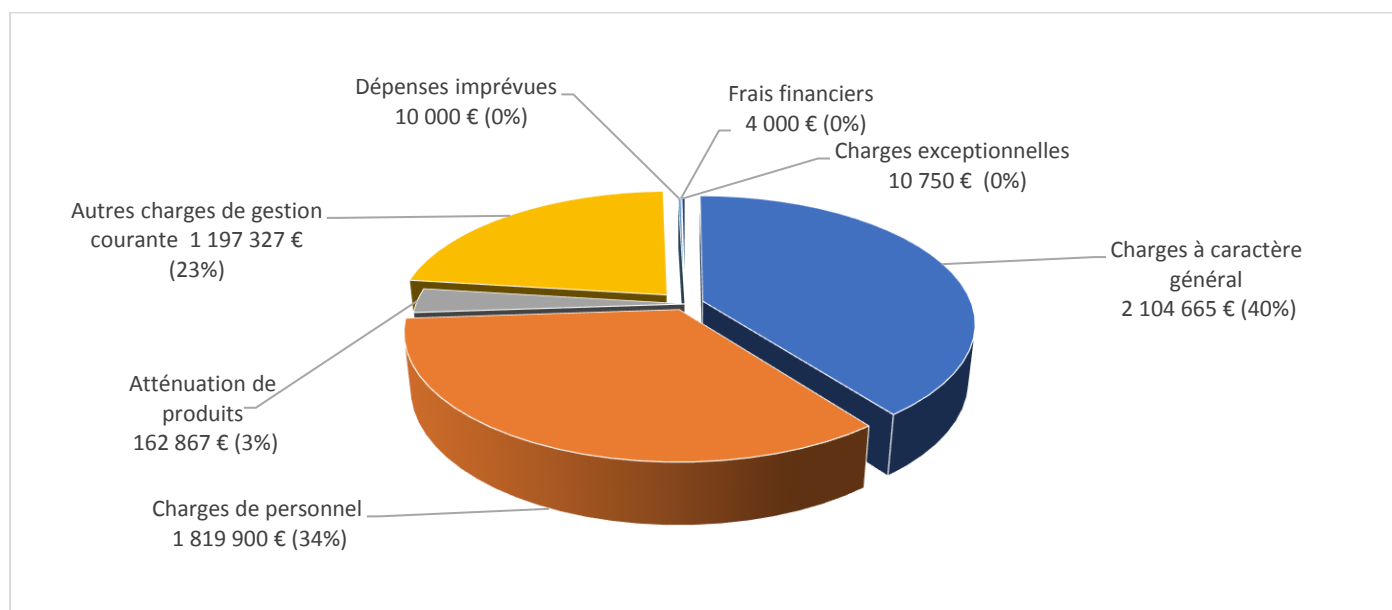
2) Projets hors autorisations de programme

- Sur le budget principal il s'agit de l'aire de grand passage, le déploiement de la fibre FTTH.
- Sur le budget annexe « Zones d'Activités » il s'agit de l'extension de la zone Jacquard 2, et de l'aménagement de la Tranche III et de la Tranche IV.

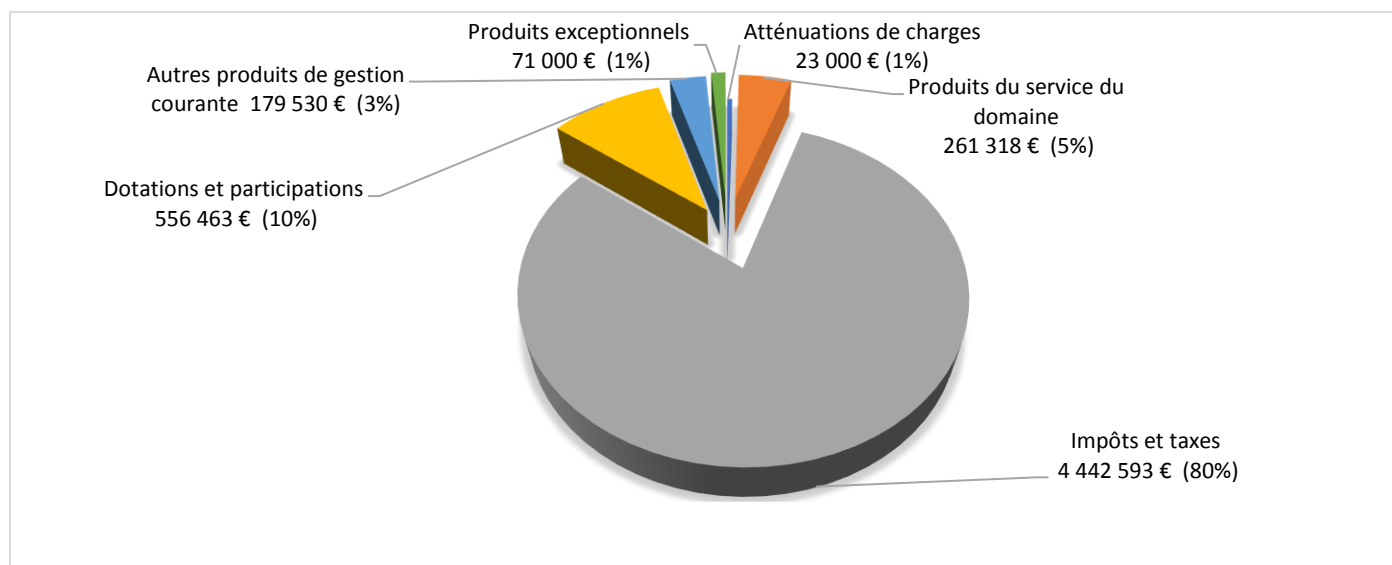
III - BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPRS

A – Section de fonctionnement

1) Dépenses réelles de fonctionnement : 5 434 010 € (en hausse de 2,34% par rapport au budget 2018)



2) Recettes réelles de fonctionnement : 5 533 904 € (en hausse de 2,87% par rapport au budget 2018)



BUDGET PRIMITIF 2019

LA FISCALITE				
Libellé	Produit fiscal 2018 définitif (€)	Taux 2018 (%)	Taux 2019 (%)	Produit fiscal 2019 prévisionnel (€)*
TH	894 678	5,42	5,42	912 100
TFB	833 671	5,07	5,07	847 700**
TFNB	21 764	3,18	3,18	22 200
CFE	218 859	3,30	3,30	223 600
CFE de zone		13,88	13,88	
Produit Fiscal Prévisionnel 2019				2 005 600
Produit Fiscal encaissé en 2018				1 968 972
Produit Fiscal Prévisionnel 2018 (inscrit au BP 2018)				1 970 613

*arrondi à la centaine

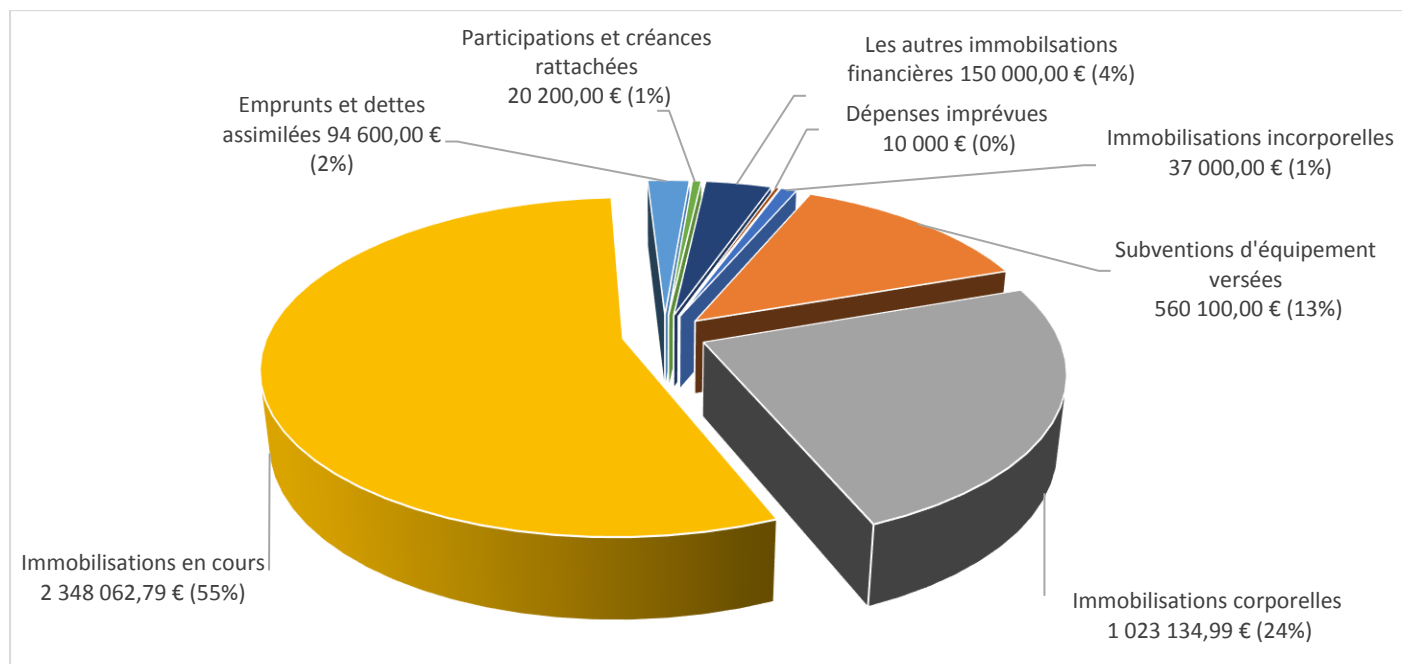
**Prenant en compte l'abattement de 15% sur les magasins et les boutiques éligibles

Les économies réalisées permettront un virement à la section investissement à hauteur de 2 327 484,80 € contre 1 546 958,25 € en 2018. Ce montant correspond à la capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement.

B– Section d'investissement

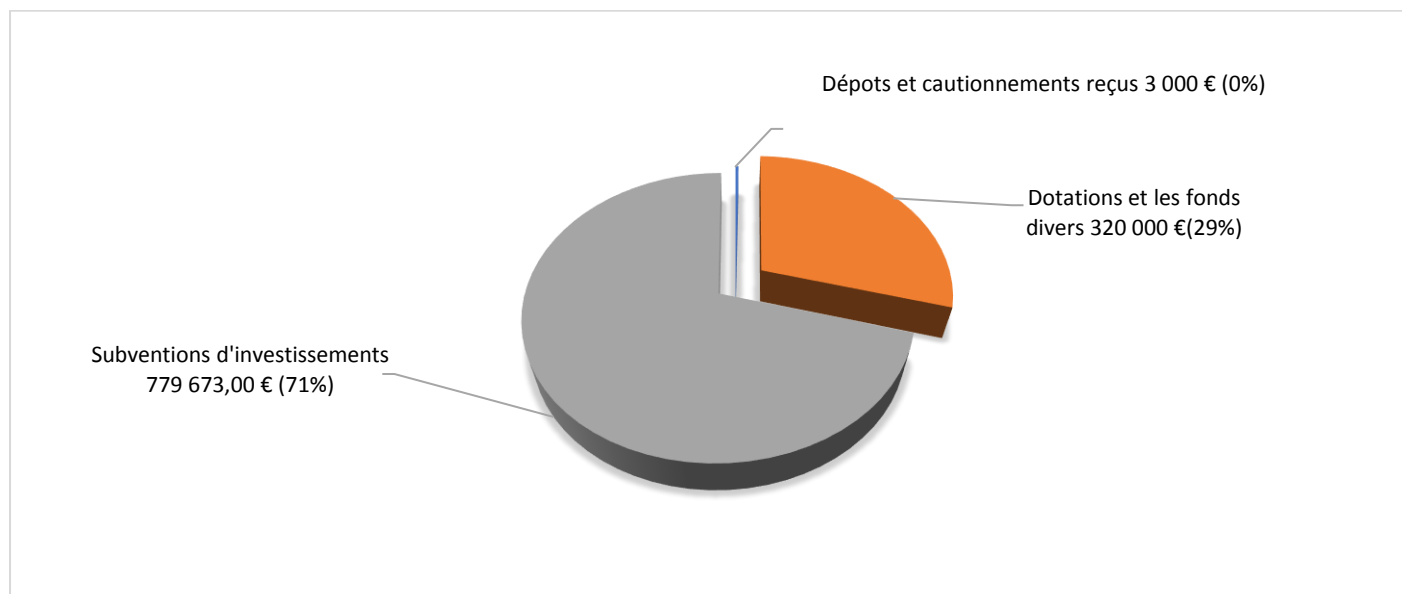
1) Dépenses réelles d'investissement : 4 243 097,78 €

(en hausse de 13,62% par rapport au budget 2018)



2) Recettes réelles d'investissement : 1 267 273 €

(en hausse de 46,71% par rapport au budget 2018)



IV - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES :

- Les dépenses de fonctionnement réelles : 1 734 601,47€ (1 117 082,00 € au budget 2018)
- Les dépenses d'investissement réelles : 211 200 € (294 457,19 € au budget 2018)

Les dépenses, pour ce budget annexe, s'élèvent à 1 734 601,47 € en fonctionnement et 211 200 € en investissement, soit un total de 1 945 801,47 €. Concernant les recettes, elles sont à hauteur de 1 000 920,00 € en fonctionnement et de 150 000 € en investissement, soit un total de 1 150 920,00 €.

V - BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE :

- Les dépenses de fonctionnement réelles : 970 070,00 € (729 242,00 € au budget 2018)
- Les dépenses d'investissement réelles : 4 293 903,70 € (4 244 792,87 € au budget 2018)

Les dépenses, pour ce budget annexe s'élèvent à 970 070,00 € en fonctionnement et 4 293 903,70 € en investissement, soit un total de 5 263 973,70 €. Concernant les recettes, elles sont à hauteur de 1 755 606,00 € en fonctionnement et de 2 210 934,00 € en investissement dont 1 300 000,00 € d'emprunt.